



## Communiqué de Presse

### Aviation

# **Priorité à la garantie d'emploi : les salariés ne peuvent en aucun cas subir des pertes ou détériorations de leurs acquis sociaux**

*Luxembourg, le 22 mai 2020* – Le 22 mai 2020, une délégation des syndicats LCGB, OGBL et NGL-SNEP a rencontré le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics pour discuter l'avenir de l'aviation luxembourgeoise, qui risque d'être durablement touché par les effets de la crise sanitaire actuelle.

Même si le secteur s'est avéré être un pilier essentiel pour le fonctionnement de notre société, il devra sans nul doute subir les conséquences et répercussion pendant une période prolongée. Les syndicats ont lors de cette réunion pourtant souligné leur priorité quant à la garantie d'emploi et que les salariés, ne peuvent en aucun cas subir des pertes ou détériorations de leurs acquis sociaux. La santé et sécurité des salariés, la sauvegarde des existences des salariés et le maintien des acquis sociaux restent prioritaires.

Pour garantir la santé et la sécurité tant des passagers que des salariés, les syndicats demandent :

- une coordination entre les différentes entreprises et autorités pour mettre en place des consignes de sécurité claires à appliquer aux différents lieux et points de passage au sein de l'aéroport et dans les avions ;
- l'instauration des tests au COVID-19 sur base volontaire pour les salariés.

Pour assouplir les répercussions de cette crise économique sur le secteur de l'aviation, les syndicats LCGB, OGBL et NGL-SNEP ont revendiqué du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :

- la mise en place d'un groupe de travail sur la future stratégie de Luxair portant sur la vision d'avenir du Cargo, de l'Airline, de LuxairTours et de LuxairServices. Les représentants du personnel et les syndicats devront faire partie de ce groupe de travail ;
- des garanties pour le maintien total des emplois pour éviter des craintes de licenciements, par entre autres et comme souligné par le LCGB, la création de structures de gestion de sureffectifs comparables à la cellule de reclassement (CDR) de la sidérurgie ;
- l'introduction d'une aide aux entreprises de l'aviation en cas de besoin, afin de garantir la survie des entreprises, le maintien de l'emploi et la protection des acquis sociaux des salariés. Bon nombre de gouvernements de l'UE ont décidé d'octroyer de telles aides financières au secteur de l'aviation ;
- l'amélioration et extension du chômage partiel en tant qu'instrument anticrise ;



## Communiqué de Presse

- limitation du recours à des contrats de travail précaires (intérimaires, CDD, saisonniers, « contractors », etc.) ;
- lutte au niveau européen contre le dumping social dans le secteur de l'aviation et l'introduction de critères sociaux au niveau des aides européennes.

Les syndicats ont déploré le manque de dialogue social dès le début de la crise, dont notamment le défaut d'implication des délégations du personnel dans l'élaboration du plan de redémarrage et le manque d'informations concrètes tant nécessaires afin d'éviter toutes spéculations et inquiétudes futures.

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics a à l'occasion de cette réunion souligné l'importance stratégique du secteur de l'aviation pour l'économie nationale et a prononcé sa volonté de soutenir les entreprises en difficulté. Le Ministre a au-delà soutenu la revendication des syndicats quant à la mise en place d'un groupe de travail sur l'avenir à définir pour Luxair et a même proposé la convocation d'une tripartite sectorielle pour l'aviation, au plus tard en automne 2020. Le Ministre a finalement annoncé vouloir mettre en place une stratégie de tests de dépistage au COVID-19 pour les salariés dans le cadre de la reprise des activités à l'aéroport.

**Contact :** **Paul DE ARAUJO, Secrétaire syndical LCGB**

☎ +352 49 94 24-234

☎ +352 691 733 002

✉ [pdearaujo@lrgb.lu](mailto:pdearaujo@lrgb.lu)

**Michelle CLOOS, Secrétaire centrale OGBL**

☎ +352 54 05 45-369

☎ +352 621 323 650

✉ [michelle.cloos@ogbl.lu](mailto:michelle.cloos@ogbl.lu)

**Antonia FERNANDES, Secrétaire syndicale NGL-SNEP**

☎ +352 37 99 81

☎ +352 691 885 026

✉ [antonia.fernandes@n-gl-snep.eu](mailto:antonia.fernandes@n-gl-snep.eu)